



CANTON DE CHAMPLAIN
PROCÈS VERBAL - RÉUNION PUBLIQUE

le 9 avril 2019
SALLE MUNICIPALE

MEMBRES PRÉSENTS: Normand Riopel, maire
Troy Carkner, conseiller
Jacques Lacelle, conseiller
André Roy, conseiller
Michel Lalonde, conseiller
Violaine Tittley, conseillère
Sarah Bigelow, conseillère
Gérard Miner, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE: Peter Barton, conseiller

AUSSI PRÉSENTS: Paula Knudsen, directrice générale
Alison Collard, greffière
Kevin Tessier, trésorier
James McMahon, directeur des travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H

Ouverture de la séance à 18 h 58.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun conflit noté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il fut

Résolution 2019-133

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Gérard Miner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'ordre du jour de la réunion publique du 9 avril 2019, tel que présenté.

ADOPTÉ

MODIFICATION PROPOSÉ AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - ANOMALIES TECHNIQUES

L'urbaniste a expliqué que le but et l'effet de la modification au règlement de zonage sont de mettre à jour le règlement actuel de zonage n° 2000-75. Une révision complète du Règlement 2000-75 a été adoptée en juin 2018. Le but de cette modification est de corriger ou modifier quelques articles suite à de nouvelles politiques provinciales. Ces modifications améliorent la clarté et la facilité d'utilisation du règlement; mettront le Règlement 2000-75 à jour selon les changements au niveau provincial ou lignes

directrices; et feront les changements spécifiques à quelques propriétés (résidence excédentaire d'une exploitation agricole).

La modification au règlement de zonage concerne tous les terrains situés à l'intérieur du canton de Champlain.

L'urbaniste a résumé les modifications principales proposées dans les diverses parties du règlement et il a répondu aux questions des membres du Conseil par rapport au zonage des unités résidentielles excédentaires à la ferme, clarification au sujet des deux changements spécifiques pour des lots surplus à la ferme, et discussions au sujet des droits acquis si une modification change une exigence. Il a indiqué au public qu'ils devraient soumettre leurs commentaires à la greffière avant le 29 avril 2019.

Le règlement révisé sera présenté pour les deux premières lectures au Conseil lors de la réunion régulière du 9 avril 2017, et pour la troisième lecture et approbation finale le 14 mai 2019.

Personnes présentes :

Aucun commentaire du public.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Subséquent, il fut

Résolution 2019-134

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Sarah Bigelow

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion publique du 9 avril 2019 soit ajournée.

ADOPTÉ

La réunion publique a été ajournée à 19 h 51.

NORMAND RIOPEL, MAIRE

ALISON COLLARD, GREFFIÈRE